



Commune de Labrousse
3 place de la Fontaine
15130 LABROUSSE

Envoyé en préfecture le 03/03/2025
Reçu en préfecture le 03/03/2025
Publié le
ID : 015-211500855-20250227-DEL_2025_04-BF

Département
CANTAL
Arrondissement
AURILLAC
Canton
VIC-SUR-GERE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LABROUSSE**

Séance du 27 février 2025

Délibération n° DEL_2025_06

Nombre de conseillers :
En exercice : 14
Présents : 14
Votants : 14

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept du mois de février, le Conseil Municipal de la commune de Labrousse dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle de réunion de la mairie 3 place de la fontaine 15130 Labrousse, sous la présidence de Monsieur Gérard PRADAL, Maire.

Date de la convocation du Conseil : 20 février 2025

Présent(s) : AMARAL Emmanuelle, AURATUS Eric, BADUEL Sébastien, BRUEL Marcel, CHASSAGNE Chrystel, DAUDE Thierry, LAMOUREUX Nicolas, MALGOUZOU Nathalie, NOËL Géraud, OUSTRY Michel, PRADAL Gérard, PUYBOUFFAT Delphine, THER Benoit, TOURLAN Anne.

Absent(s) :

Secrétaire de Séance : Emmanuelle AMARAL

Objet de la délibération : Affectation du résultat de l'exercice 2024 – Budget Commune

DELIBERATION

En application de l'article L. 5217-10-11 du code général des collectivités territoriales, le résultat de l'exercice précédent est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte financier unique et, en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant.

Après avoir entendu le compte financier unique dont les résultats se décomposent comme suit :

Détermination du Résultat au :		31/12/2024	
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT
Recettes	547 905,53		340 703,85
- Dépenses	456 969,40		266 321,19
Résultat de l'année	90 936,13		74 382,66
Ligne 002 (excédent ou déficit reporté) du BP 2024	55 136,14	Ligne 001 (excédent ou déficit reporté) du BP 2023	-35 075,40
Résultat Cumulé au : 31/12/2024	(A) 146 072,27	(B)	39 307,26
Calcul du besoin de financement sur le budget :		2025	
Besoin de Financement = Déficit d'Investissement + solde des Restes à Réaliser 31/12/2024			

		au	
Restes à Réaliser (RAR) arrêtés au :		31/12/2024	
RECETTES	(C)		21 983,00
- DEPENSES	(D)		150 952,00
SOLDE :	(E)		-128 969,00
Besoin de financement (Si >0 Excédent, si <0 Besoin)		(B)+(E)	-89 661,74
Inscription au BUDGET :		2025	
LIGNE 001 – SI	(B)	+39 307,26	Si Déficit, en Dépenses Si Excédent, en Recettes
RAR Recettes d'investissement	(C)	21 983,00	
RAR Dépenses d'investissement	(D)	150 952,00	
C/1068 - SI - Recettes (Couverture du Besoin de Financement)	(F)	89 661,74	Dans la limite du Résultat Cumulé de la SF de N-1 (A)
LIGNE 002 – SF	(A)-(F)	56 410,53	Si Déficit, en Dépenses Si Excédent, en Recettes

DECISION

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- accepte les propositions de M. le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Pour : 14
Contre : 00
Abstention : 00

Emis et rendu exécutoire le : 27 février 2025
Reçu en préfecture le : 3 mars 2025
Publié ou notifié le : 3 mars 2025

Envoyé en préfecture le 03/03/2025
Reçu en préfecture le 03/03/2025
Publié le
ID : 015-211500855-20250227-DEL_2025_04-BF

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, En Mairie le, 27 février 2025

Le Maire
Gérard PRADAL

Le secrétaire de séance
Emmanuelle AMARAL



Emmanuelle Amaral

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.